

LES PROFESSEURS PRINCIPAUX, LES PROFESSEURS, LES FORMATEURS ET LES TUTEURS EN ENTREPRISE.

1. L'ENSEMBLE DES PROFESSEURS ET FORMATEURS

Aider le jeune à réfléchir et à élaborer son projet :

- En permettant au jeune d'exprimer les évolutions de son projet d'orientation
- En étant « personne ressource » pour le jeune afin de le mener à un choix éclairé, réfléchi et lui permettre d'être acteur de son orientation
- En aidant le jeune à mieux se connaître, connaître son environnement.
- En permettant aux élèves d'accéder aux informations, conférences, débats dont ils ont besoin pour mieux connaître les cursus d'études et les métiers
- En guidant le jeune vers les lieux d'information.
- En Saisissant toutes les opportunités qu'offrent sa discipline pour découvrir les exigences et le fonctionnement du monde professionnel (stages en entreprise, rencontre, etc.)

Construire une démarche d'évaluation qui soutienne le processus d'orientation:

- En aidant le jeune à dégager ses points forts
- En ayant un regard sur l'élève dans sa globalité et non par rapport à sa seule matière pour tenir compte de l'ensemble des résultats ainsi que de sa personnalité.

S'informer et se former en vue de fournir une aide optimale :

- En prenant en considération les évolutions des métiers et des technologies professionnelles
- En s'informant sur l'évolution des filières et en repérant les filières susceptibles de motiver les jeunes

- En connaissant les différentes voies de formation et leurs exigences afin de pouvoir les confronter aux enjeux et défis de chacun des projets des jeunes
- En participant à des stages dans le monde professionnel extérieur à l'école et/ou dans des établissements de types différents.
- En veillant à s'informer et se former en vue d'améliorer la compréhension des modes de représentation et de la psychologie des jeunes.

2. LE PROFESSEUR PRINCIPAL

Impulser et coordonner les actions :

- En accompagnant de façon personnalisée chaque élève de la classe dont il a la responsabilité.
- En assurant le suivi des procédures.
- En travaillant avec l'équipe pédagogique, et l'ensemble des autres acteurs de l'orientation de l'établissement, notamment dans le cadre du conseil d'accompagnement à l'orientation
- En nouant des contacts avec des enseignants d'autres structures (Collèges, LG, LP, LT)

3. LE TUTEUR EN ENTREPRISES.

Faire découvrir au jeune la réalité des métiers :

- En permettant au jeune de découvrir les exigences du monde professionnel
- En accueillant les enseignants dans l'entreprise afin de partager les expériences professionnelles
- En étant disponible pour répondre aux questions du jeune sur l'évolution du métier, de la carrière
- En accompagnant le jeune dans sa réflexion sur son orientation

Documents de référence : La loi d'orientation du 10 juillet 1989 ; le décret N° 90-484 du 14 juin 1990 ; le BO N° 31 du 5 septembre 1996 ; la loi d'orientation de 2005 (JO du 24 avril 2005).